

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)  
Vice-président : Lydie ANCELOT

## DÉLIBÉRATION n° CFVU-03-04-2025-07 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 03 avril 2025

Compte-rendu des conseils de perfectionnement annexé à la charte

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code du travail Art R6352-1 et R6231-3 à R6231-5 ;
- Vu les statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Vote d'un modèle de compte-rendu des conseils de perfectionnements

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

**Avis Favorable**

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

35 votants :      27 pour  
                         4 contre  
                         4 abstentions

Fait à Poitiers, le 03/04/2025  
La Présidente de la Commission de la Formation  
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 14/05/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

**Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

## Compte rendu des conseils de perfectionnement

Dans le cadre de la charte des conseils de perfectionnement, adoptée en CFVU le 17 octobre 2024, ce questionnaire vise à recueillir les éléments essentiels permettant d'assurer un suivi structuré de ces conseils. Pour rappel, la charte prévoit que chaque conseil de perfectionnement est organisé à l'échelle de la mention et piloté par son porteur.

Les réponses collectées serviront notamment à l'élaboration d'une synthèse globale qui sera présentée en CFVU. Par ailleurs, il est attendu que le porteur de mention assure la diffusion de cette synthèse auprès des membres du conseil de perfectionnement.

Nous vous remercions pour votre contribution à cette démarche d'amélioration continue des formations.

### Identification

Nom du porteur de mention : \_\_\_\_\_

Prénom du porteur de mention : \_\_\_\_\_

Composante : \_\_\_\_\_

Niveau de diplôme : \_\_\_\_\_

Mention : \_\_\_\_\_

Liste des participants au Conseil de Perfectionnement

### Documents complémentaires - annexes

Ajouter un document

## 1. Analyse des aspects pédagogiques

### 1- Objectifs de la formation

1-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

1-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

### 2- Recrutement, suivi des effectifs étudiants

2-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

2-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

# Compte rendu des conseils de perfectionnement

## 3- Organisation pédagogique

3-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

3-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

## 4- Résultats des évaluations de formations/bilans des enseignements

4-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

4-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

## Compte rendu des conseils de perfectionnement

### 5- Stages, alternance, VAE

5-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

5-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

### 6- Mobilité internationale

6-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

6-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

# Compte rendu des conseils de perfectionnement

## 7- Suivi du taux de réussite dans la formation

7-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

7-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

## 8- Suivi des parcours des étudiants et du taux d'insertion professionnelle

8-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

8-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

## Compte rendu des conseils de perfectionnement

### 9- Points complémentaires

9-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

9-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

### Document(s) complémentaire(s) - annexe(s)

Ajouter un document

## 2. Analyse des aspects stratégiques

### 2-1 - Evolution du contexte réglementaire, ancrage territorial...

2-1-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

2-1-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

### 2-2 - Evolution des formations en amont et en aval

2-2-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

2-2-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

# Compte rendu des conseils de perfectionnement

## 2-3 - Lien formation-recherche

2-3-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

2-3-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

## 2-4 - Evolution des métiers

2-4-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

2-4-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

## Compte rendu des conseils de perfectionnement

### 2-5 - Prise en compte des axes stratégiques de l'établissement

2-5-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

2-5-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

### 2-6 - Points complémentaires

2-6-1: Quels constats - opportunités/points positifs - points de vigilance/problématiques identifiées ?

2-6-2: Quel plan d'action - quelles pistes d'évolutions ?

## Compte rendu des conseils de perfectionnement

### Document(s) complémentaire(s) - annexe(s)

Ajouter un document

Date du déroulement du  
Conseil de Perfectionnement

jj/mm/aaaa 

Date de validation du compte-rendu final du  
Conseil de Perfectionnement

jj/mm/aaaa 